



## Procès-verbal

### Bureau Directeur du 26 janvier 2013

Présents : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel.

Excusées : PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SAURINA Patricia.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 14 h à l'Hôtel Campanile Barbera de Barcelone.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal du Bureau Directeur du 20 décembre 2012.

Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement d'examen des réclamations et litiges, et sur proposition de Marie BOURASSEAU, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation de Corinne DELAGE comme membre de la Commission nationale des Réclamations et Litiges.

Le Bureau Directeur valide la demande du Comité du Loiret, formulée en accord avec le président de la Ligue du Centre, de confier, en application de l'article 2.1 a) du règlement d'examen des réclamations et litiges, le traitement des dossiers de réclamations et litiges départementaux à la commission régionale des réclamations et litiges de la Ligue du Centre de handball, selon les conditions définies par une convention entre les deux structures.

Il valide également, en application de l'article 2.1 a) du règlement disciplinaire, la demande formulée par le Comité du Loiret de confier le traitement des dossiers disciplinaires à la commission régionale de discipline de la Ligue du Centre de handball, selon les conditions définies par une autre convention entre les deux structures.

Le Bureau Directeur valide la demande du Comité de l'Aube, formulée en accord avec le président de la Ligue du Champagne-Ardenne, de confier, en application de l'article 2.1 a) du règlement disciplinaire, le traitement des affaires disciplinaires départementales à la commission régionale de discipline de la Ligue Champagne-Ardenne.

Le Bureau Directeur, après avoir étudié les deux candidatures présentées pour l'organisation de la rencontre Senior A féminine France / Croatie de juin 2013 (match aller de la qualification pour le prochain Mondial en Serbie), décide à l'unanimité d'attribuer l'organisation de cette rencontre à la Ligue de Franche-Comté sur le site de Montbéliard.

Le Bureau Directeur décide d'organiser la Golden League masculine en janvier 2014 sur le site de Bercy pour la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> journée. Compte tenu de la formule qui prévoit 3 journées de compétition et devant la répétition des rencontres à Paris dans les jours qui précèdent l'Euro au Danemark, le Bureau Directeur décide de confier l'organisation de la 1<sup>ère</sup> journée au Comité de la Sarthe et à la Ligue des Pays de la Loire sur le site du Mans, sous réserve d'acceptation définitive du cahier des charges.

Le service formation de la FFHB a développé depuis plusieurs années des dispositifs de formation à distance. La gestion des contenus, les mises en ligne sur la plateforme de FOAD étaient notamment assurées par deux personnes en statut d'auto-entrepreneurs. Afin d'assurer une plus grande stabilité d'emploi à ces personnes, le Bureau Directeur valide le passage de Mesdemoiselles ALIBA et PIOT sur des statuts de salariés à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 25.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général